

Image not found or type unknown



## Savoir mes obligations

Par **Snoop76**, le **17/02/2022 à 09:19**

Bonjour,rnrnJe suis chauffeur au coefficient 138 m - groupe 6 - et je voudrais si je suis dans obligation de faire de l'international ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **17/02/2022 à 11:16**

bonjour,rnrnl la question est En tant que cionducteur G6- 128M êtes -vous obligé d'accepter un transport internatiional ?rnrnLa ,réponse est OUI.rnrnC'est le bon moyen pour passer G7- 150M

Par **Snoop76**, le **17/02/2022 à 12:35**

Qu'est ce que je risque si je refuse ?

Par **Visiteur**, le **17/02/2022 à 19:02**

Bonsoir rnVotre contrat de travail précise-t-il un périmètre de travail ?

Par **Snoop76**, le **17/02/2022 à 23:36**

Non, juste l'heure à laquelle je dois commencer, 7 h 30, d'ailleurs ce sont mes horaires de tous les jours en ce moment. Mais ce que je veux savoir c'est comment me défendre car je pense que je vais prendre une lettre parce que j'ai refusé de le faire par rapport aux horaires. Je vous explique, c'est une course qu'on fait tous les vendredis pour un départ à 3 h pour aller en Belgique. Depuis un moment, je l'ai déjà faite et ça ne m'intéresse pas. Je le lui avais, dit du coup, il mettait quelqu'un autre mais c'est aussi parce que le jeudi soir j'ai une activité sportive et ce n'est que le jeudi soir. Je pense, c'est ma vie privée, quand je suis à l'extérieur du boulot. Tout ça ça me fait me coucher vers 23 h le soir donc me lever à 2 h 30 après pour faire 700 km, ce n'est pas tellement sérieux, niveau fatigue. J'espère que vous aurez des info pour me défendre.rnrnMerci d avance.

Par **morobar**, le **18/02/2022 à 08:56**

Bonjour,rnrnLe refus d'exécution est un excellent motif pour prendre la ;porte.rnrnVos activités sportives extra-professionnelles ne peuvent pas entrer en ligne de compte, pas même constituer une circonstance atténuante.rnrnIl convient donc d'organiser ou d'obtenir l'organisation d'horaires permettant cette activité.rnrnSinon le refus d'exécution sera considéré comme faute grave privative du préavis de licenciement.

Par **Snoop76**, le **18/02/2022 à 09:41**

D'accord, merci de vos réponses. Maintenant, si je dois en arriver là, au bout de 23 ans, c'est bien dommage surtout qu'il y a d'autres solutions, et que je fais mon boulot correctement, tous les jours. Je ne demande que ça, pouvoir aller au sport tranquillement, maintenant on verra ce qui se passera car je ne changerai pas de position et il n'y a pas que le boulot dans la vie. Encore merci et bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **19/02/2022 à 08:04**

Bonjour,rnrnMarc\_esp vous a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu :rnrn***Votre contrat de travail précise-t-il un périmètre de travail ?***rnrnQuelle est cette réponse ?

Par **morobar**, le **19/02/2022 à 09:03**

Bonjour,rnrn[quote]rnrn***Votre contrat de travail précise-t-il un périmètre de travail ?***  
rnrn[/quote]rnrnEn matière de transport pour compte d'autrui cette question n'a pas de sens.

Par **Snoop76**, le **01/03/2022** à **14:38**

Bonjour,rnrnJ'ai une question urgente car je suis convoqué ce soir, toujours par rapport à mon problème : est-ce qu'il y a un délai de prévenance dans le transport pour un changement d'horaire ? du lundi au jeudi je commence à 7 h 30 et juste le vendredi 3 h.rnrnMerci.

Par **morobar**, le **01/03/2022** à **16:11**

Bjr,rnrnOui et non.rnrnLorsqu'on a un horaire fixe, comme par exemple une tournée de livraison qui ne change jamais, il faut effectivement un préavis d'une semaine en cas de changement d'horaire important.rnrnEn matiere de transport à la demande, pas d'horaire fixe donc pas de délai de prévenance.

Par **Snoop76**, le **01/03/2022** à **17:31**

A la base je suis à l'affrètement, je fais des courses d'un point A à un point B, mais le jour où j'ai dit non, j'étais sur une tournée fixe à remplacer un collègue en attendant qu'ils forment quelqu'un. Est-ce qu'ils étaient obligés m'informer à l'avance ?

Par **Snoop76**, le **01/03/2022** à **17:34**

En sachant que je ai fait tout le mois de février sur la même tournée et commencer tous les jours à 7h30

Par **morobar**, le **02/03/2022** à **09:35**

A mon avis vous cherchez un conflit dont vous ne sortirez pas gagnant..rnrnSelon vos propos, sauf depuis, quelques semaines, vous n'avez ,pas d'horaire régulier, ,mais des horaires adaptes aux courses qui vopus sont confiées.rnrnVous aurez donc du mal à revendiquer un préavis de modification d'horaire.